C0116

GESTION LOCATIVE ET SOCIALE RELATIONS AVEC LES HABITANTS

AGIR EN CONCERTATION LOCATIVE

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Renforcer la participation des locataires

Inscrite par la loi SRU de 2000, la concertation locative a évolué avec la Loi égalité et citoyenneté (Lec) de 2017 : moyens plancher et inscription dans les Conventions d'utilité sociales accompagnent une évolution des pratiques. Par ailleurs, le dialogue avec les locataires et leurs représentants, le rôle des Conseils de concertation locative (CCL) et leur organisation inscrite au Plan de concertation locative (PCL) constituent un des points à traiter pour la transformation de nombre d'OLS changeant de statut, engagés dans des fusions-absorptions, intégrant un groupe d'OLS... Enfin, les administrateurs représentants des locataires ont été élus, comme tous les 4 ans entre le 15 novembre et le 15 décembre 2023 au sein des gouvernances de la plupart des OLS. Une formation qui propose un état des lieux, une analyse et une projection du cadre et des pratiques.

PUBLIC

Personnel et membre de direction.
Toute personne partie-prenante potentielle de la concertation locative.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› définir le cadre légal de la concertation locative au sein des OLS
› identifier les obligations et possibilités et disposer d'une connaissance des pratiques
› inscrire la concertation locative dans les mutations en cours.

PÉDAGOGIE

Exposé en échanges dynamiques et co-analyse documentaire. Les participants sont invités à transmettre en amont ou à apporter les PCL et éventuels accords collectifs locaux de leur OLS, si possible en format électronique projetable.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Éric ARNAULT ou Laura SCHMITLIN, Consultants expert de la concertation locative.

DATES DES SESSIONS INTER

le 11 juin 2027 - Distanciel
le 19 novembre 2027 - Distanciel
le 19 novembre 2027 - Présentiel à Paris
PRIX NET : 830 EUROS
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
justine.homawoo@afpols.fr - 06 58 75 61 46

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.
DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Historique de la concertation locative
- définitions et évolutions de la relation locataires-bailleurs
- la loi Méhaignerie de 1986 et ses actualisations

Les instances, leurs rôles et leur fonctionnement
- nationalement les 3 conseils ou commissions (concertation locative, habitat, consommation...)
- à l'échelle de chaque OLS : conseils de concertation locative (CCL), obligations et pratiques

Les accords collectifs
- les deux échelles nationales et locales
- leurs fonctions, élaboration et contenus
- l'application de ces accords dans le cadre des réhabilitations

L'action des locataires
- les nouveaux administrateurs représentants des locataires
- les relations bailleurs / organisations de locataires et locataires
- les autres formes participatives de proximité

Les plans et conseils de concertation locative
- les contenus obligatoires, possibles et constatés
- les modalités d'élaboration et d'actualisation
- le suivi de la concertation locative, rôle et obligations du CCL
- les moyens affectés à la concertation et les modalités de leur imputation

Les pratiques de concertation locative
- retours d'expériences à partir d'analyse de PCL
- la concertation locative dans la restructuration du secteur du logement social (loi Elan).

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.